

PROCES VERBAL
DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 28 MARS 2014

L'an deux mil quatorze, le vingt huit mars à vingt heures, les membres du conseil municipal de la commune de Jaulzy, proclamés par le bureau électoral à la suite des opérations du vingt trois mars 2014 se sont réunis dans la salle de la mairie sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément aux articles L 2121-10 et L 2122-8 du Code général des collectivités territoriales.

Etaient présents Messieurs et Mesdames les conseillers municipaux :

M. BOUCHEZ Jean-Marie – M. CHOLET Jérôme – Mme COTTEAU Nathalie
M. FOURNIER Francis – M. GREMONT Reynald – Mme LEROY Catherine
M. LOUBES Yves – Mme LOUVET Anne – Mme MENARD Valérie
Mme MORICE Jacqueline – Mme MOSKA Corinne – M. QUIN Dominique
M. STOPE Jean-Marie – M. TERRADE Daniel – M. THOMASSIN Gérard

Absent : Néant

La séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur TERRADE Daniel, Maire, qui après l'appel nominal, a donné lecture des résultats constatés aux procès-verbaux des élections et a déclaré installer :

M. BOUCHEZ Jean-Marie – M. CHOLET Jérôme – Mme COTTEAU Nathalie
M. FOURNIER Francis – M. GREMONT Reynald – Mme LEROY Catherine
M. LOUBES Yves – Mme LOUVET Anne – Mme MENARD Valérie
Mme MORICE Jacqueline – Mme MOSKA Corinne – M. QUIN Dominique
M. STOPE Jean-Marie – M. TERRADE Daniel – M. THOMASSIN Gérard

dans leurs fonctions de conseillers municipaux.

Monsieur Dominique QUIN, le plus âgé des membres du conseil, a pris ensuite la présidence.

Le conseil a choisi pour secrétaire Mme MOSKA Corinne.

ELECTION DU MAIRE

1^{er} tour du scrutin

Monsieur Dominique QUIN, le Président, donne lecture des articles L 2122-4, L 2122-7 et L 2122-8 du Code Général des collectivités territoriales. Il invite ensuite le conseil municipal à procéder à l'élection d'un Maire conformément aux dispositions prévues par les articles L. 2122.4 et L 2122-7 du Code Général des collectivités territoriales.

Chaque conseiller municipal à l'appel de son nom a remis son bulletin de vote écrit sur papier blanc dans une urne.

Le dépouillement du vote à donner les résultats suivants :

. Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	:	15
A déduire bulletin blanc	:	1

Reste pour le nombre des suffrages exprimés	:	14
Majorité absolue	:	8

A obtenu Daniel TERRADE, quatorze voix

Monsieur Daniel TERRADE ayant obtenu la majorité absolue a été proclamé Maire et immédiatement installé.

Après son installation le maire fait part de ses remerciements et propose au conseil municipal qu'il désire nommer trois adjoints.

CREATION DE POSTES D'ADJOINTS

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L2122-2
Considérant que le conseil municipal peut librement déterminer le nombre d'adjoints appelés à siéger,
Considérant que ce pourcentage ne peut pas excéder 30 % de l'effectif légal du conseil municipal,
Considérant que ce pourcentage donne pour la commune un effectif maximum de cinq adjoints,
Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Le conseil municipal décide, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- . d'approuver la création de TROIS postes d'adjoints au maire,
- . de faire procéder à l'élection des personnes occupant les postes ainsi créés.

ELECTION du 1^{er} adjoint

Il a été procédé ensuite, dans les mêmes formes et sous la présidence de Monsieur Daniel TERRADE, élu Maire, à l'élection du 1^{er} adjoint.

1^{er} tour du scrutin

Le dépouillement du vote à donner les résultats suivants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	:	15
A déduire bulletin blanc	:	1

Reste pour le nombre des suffrages exprimés	:	14
Majorité absolue	:	8

A obtenu Monsieur LOUBES Yves, quatorze voix

Monsieur LOUBES Yves ayant obtenu la majorité absolue a été proclamé Premier Adjoint au maire et a été immédiatement installé.

ELECTION du 2^{ème} adjoint

1^{er} tour du scrutin

Le dépouillement du vote à donner les résultats suivants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	:	15
A déduire bulletin blanc	:	2

Reste pour le nombre des suffrages exprimés	:	13
Majorité absolue	:	8

A obtenu Monsieur BOUCHEZ Jean-Marie, treize voix

Monsieur BOUCHEZ Jean-Marie ayant obtenu la majorité absolue a été proclamé deuxième Adjoint au maire et a été immédiatement installé.

ELECTION du 3^{ème} adjoint

1^{er} tour du scrutin

Le dépouillement du vote à donner les résultats suivants :

. Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 15

A déduire bulletin blanc : 1

Reste pour le nombre des suffrages exprimés : 14

Majorité absolue : 8

A obtenu Madame MORICE Jacqueline, quatorze voix

Madame MORICE Jacqueline ayant obtenu la majorité absolue a été proclamée Troisième Adjoint au maire et a été immédiatement installée.

Monsieur le Maire invite les autres membres du conseil municipal à les rejoindre autour de la table.

Monsieur le Maire fait part de la nécessité de procéder le plus rapidement possible et immédiatement à l'ensemble des désignations que doit faire le conseil municipal dans les syndicats et autres établissements publics.

ELECTIONS DES DELEGUES

1) Election des délégués à la Communauté de Communes du Canton d'Attichy

Le maire rappelle qu'en application de l'article L. 273-11 du code électoral, les conseillers communautaires des communes de moins de 1000 habitants sont désignés automatiquement en suivant l'ordre du tableau après qu'ont été élu le maire et les adjoints.

Deux **délégués titulaires** doivent être désignés comme délégués à la Communauté de Communes du Canton d'Attichy

TITULAIRES : - TERRADE Daniel
 - LOUBES Yves

2) Elections des délégués au Syndicat d'Etudes et de Programmation de l'Oise et de l'Aisne Soissonnaises

Le Maire rappelle qu'il convient d'élire **1 délégué titulaire** et **1 délégué suppléant**.
Des candidats s'étant déclarés, il est procédé au scrutin secret et chaque conseiller municipal à l'appel de son nom s'est rendu à l'urne pour remettre son bulletin de vote.

Ont été désignés comme délégués du S.E.P.O.A.S. :

Nombre de votants : 15

TITULAIRE : - TERRADE Daniel 15 voix

SUPPLEANT : - GREMONT Reynald 15 voix

3) Elections des délégués au Syndicat d'adduction d'eau de Cuise la Motte

Le Maire rappelle qu'il convient d'élire **2 délégués titulaires** et **2 délégués suppléants**.
Des candidats s'étant déclarés, il est procédé au scrutin secret et chaque conseiller municipal à l'appel de son nom s'est rendu à l'urne pour remettre son bulletin de vote.

Ont été désignés comme délégués du Syndicat des Eaux de Cuise la Motte :

Nombre de votants : 15

TITULAIRES : - STOPE Jean-Marie 15 voix

- BOUCHEZ Jean-Marie 15 voix

SUPPLEANTS : - COTTEAU Nathalie 15 voix

- CHOLET Jérôme 15 voix

4) Elections des délégués au Syndicat d'Electricité du département de l'Oise

Le Maire rappelle qu'il convient d'élire **1 délégué titulaire** et **1 délégué suppléant**.
Des candidats s'étant déclarés, il est procédé au scrutin secret et chaque conseiller municipal à l'appel de son nom s'est rendu à l'urne pour remettre son bulletin de vote.

Ont été désignés comme délégués au Syndicat d'Electricité du Département de l'Oise :

Nombre de votants : 15

TITULAIRE : - QUIN Dominique 15 voix

5) Elections des délégués au Syndicat Mixte des classes de découverte

Le Maire rappelle qu'il convient d'élire **2 délégués titulaires** et **2 délégués suppléants**.
Des candidats s'étant déclarés, il est procédé au scrutin secret et chaque conseiller municipal à l'appel de son nom s'est rendu à l'urne pour remettre son bulletin de vote.

Ont été désignés comme délégués du Syndicat Mixte des classes de découverte

Nombre de votants : 15

<u>TITULAIRES</u> :	-	LOUVET Anne	15 voix
	-	GREMONT Reynald	15 voix
<u>SUPPLEANTS</u> :	-	MOSKA Corinne	15 voix
	-	CHOLET Jérôme	15voix

6) Elections des délégués du conseil municipal au Centre Communal d'Action Sociale

Le Maire rappelle qu'il convient d'élire **Cinq membres** qui siégeront au conseil d'administration du centre communal d'action sociale.
Ce vote a lieu au scrutin secret et chaque conseiller municipal à l'appel de son nom s'est rendu à l'urne pour remettre son bulletin de vote.

Ont été désignés comme membres du centre communal d'action sociale :

Nombre de votants : 15

<u>Membres</u> :	-	Le Maire	
	-	MORICE Jacqueline	15 voix
	-	LEROY Catherine	15voix
	-	MENARD Valérie	15 voix
	-	CHOLET Jérôme	15 voix
	-	THOMASSIN Gérard	15 voix

7) Elections des délégués au conseil d'administration de CINE RURAL 60

En vertu de la convention qui lie la commune de Jaulzy à l'association de CINE RURAL 60, il est demandé au conseil municipal de nommer un délégué titulaire et un membre suppléant pour représenter la commune :

Ont été désigné comme délégué :

Nombre de votants : 15

TITULAIRE : - GREMONT Reynald 15 voix

SUPPLEANT : - CHOLET Jérôme 15 voix

CONSTITUTION DES COMMISSIONS

Monsieur le Maire rappelle que tous les membres du conseil municipal ont reçu en même temps que la convocation au conseil municipal le détail des différentes commissions avec leur rôle.

Commission des marchés publics appels d'offres et ouverture des plis (L. du 06 février 1992)

3 Titulaires et 3 suppléants

Président : Le Maire

Titulaires : - FOURNIER Francis
 - QUIN Dominique
 - MORICE Jacqueline

Suppléants : - THOMASSIN Gérard
 - STOPE Jean-Marie
 - BOUCHEZ Jean-Marie

1^{ère} Commission – Commission des Finances

- Comptabilité M14
- Budgets – Comptes administratifs – Bilan finances
- Impôts locaux etc...

Présidente : MORICE Jacqueline

Membres :

- GREMONT Reynald
- LEROY Catherine
- STOPE Jean-Marie
- TERRADE Daniel

2^{ème} Commission – Commission Enseignement – Formation – Culture

- Relations avec les enseignantes et le C L P E – Assistance aux réunion
- Déroulement des études (langues étrangères)
- Activités péri-scolaires et aménagement du « Temps de l'enfant »
- Tous achats scolaires – livres – fournitures – matériels – mobiliers scolaires
- Effectif
- Classe de découverte
- Bibliothèque

Président : - GREMONT Reynal

Membres :

- LOUVET Anne
- MOSKA Corinne
- LEROY Catherine
- COTTEAU Nathalie
- LOUBES Yves
- MORICE Jacqueline

Bibliothèque : GREMONT Reynald

3^{ème} Commission – Commission Vie Sociale

- Sports et sociaux éducatifs – loisirs
- Fêtes et cérémonies
- Information (bulletin municipal)
- Tourisme
- Santé – Enfance – Adolescents – Personnes âgées
- Relations avec les associations

Président : - CHOLET Jérôme

Membres : - LOUBES Yves
- BOUCHEZ Jean-Marie
- MORICE Jacqueline
- COTTEAU Nathalie
- FOURNIER Francis
- GREMONT Reynald
- LEROY Catherine
- LOUVET Anne
- MENARD Valérie
- MOSKA Corinne
- QUIN Dominique
- STOPE Jean-Marie
- THOMASSIN Gérard

4^{ème} Commission – Commission services économiques et réseaux

- Eaux – Assainissement – Eaux pluviales
- Electrification – Télécommunications
- Ordures ménagères – déchets verts
- Transports collectifs
- Eclairage public
- Gaz

Président : - QUIN Dominique

Membres : - STOPE Jean-Marie
- BOUCHEZ Jean-Marie
- FOURNIER Francis
- LOUBES Yves
- CHOLET Jérôme
-

5^{ème} Commission – Commission Voirie – Espaces Communaux

-
- Voirie communale – chemins ruraux
- Berges Aisne
- Places publiques
- Domaine de la commune (peupliers)
- Plantations domaine public

Président : - FOURNIER Francis

Membres : - BOUCHEZ Jean-Marie
- QUIN Dominique
- THOMASSIN Gérard
- STOPE Jean-Marie
- LOUVET Anne

6^{ème} Commission – Commission Bâtiments – Matériels et outillage – Mobilier

- Bâtiments
- Matériels et outillage (autres que l'enseignement)
- Mobilier (autres que enseignement)

Président : - CHOLET Jérôme

Membres : - QUIN Dominique
- LOUBES Yves
- COTTEAU Nathalie
- BOUCHEZ Jean-Marie
- LEROY Catherine
- MENARD Valérie

Groupe de travail de l'aménagement du territoire et du développement

- P.O.S. urbanisme
- Construction (avis)
- Pollution – milieu naturel – carrières
- Développement – installation entreprises...

Président : Le Maire

Membres : - FOURNIER Francis
- BOUCHEZ Jean-Marie
- QUIN Dominique
- LOUBES Yves
- STOPE Jean-Marie
- GREMONT Reynald
- MORICE Jacqueline
- LOUVET Anne
- THOMASSIN Gérard

DELEGATION DE SERVICE PUBLIC

Une commission de délégation de service public qui comprend trois titulaires et trois suppléants.

Le Président : Le Maire

Délégués titulaires : - QUIN Dominique
 - GREMONT Reynald
 - LEROY Catherine

Délégués suppléants : - MOSKA Corinne
 - BOUCHEZ Jean-Marie
 - MORICE Jacqueline

PRESCRIPTION DU PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU) ET DEFINITION DES MODALITES DE LA CONCERTATION

Vu le Code de l'urbanisme et notamment les articles L 121-4, L 121- 7, L 123-6, L 300-2-l-a, R 123-24 et R-123-25

Monsieur le maire expose que le Plan d'Occupation des Sols actuel, approuvé le 20 février 1998, modifié le 10 mars 2000 et modifié le 09 juin 2006, et dont l'élaboration avait débuté en 1994, nécessite d'être révisé dans son intégralité pour préparer les dix prochaines années de développement de la commune.

Par ailleurs les éléments du SCOT de l'Oise Aisne Soissonnaise, approuvé le 1^{er} février 2008, et exécutoire depuis le 26 avril 2008 doivent être intégrés dans les documents d'urbanisme communaux,

Monsieur le Maire présente les raisons de l'élaboration du PLAN LOCAL D'URBANISME :

- maîtriser et favoriser le développement harmonieux et durable de la commune
- préserver l'espace rural et naturel, et particulièrement les zones humides et les coupures vertes,
- se doter d'outils fonciers
- mixité sociale
- définir les options d'aménagement pour les zones de constructions d'habitations écologiques

Entendu l'exposé de M. le maire,

Après en avoir délibéré le conseil décide à l'unanimité:

1- de prescrire l'établissement d'un Plan local d'urbanisme sur l'ensemble du territoire communal

2 – de demander, conformément à l'article L121-7 du Code de l'Urbanisme, que les services extérieurs de l'Etat soient mis gratuitement à la disposition pour élaborer le plan local d'urbanisme,

3 - de confier la réalisation des études nécessaires à un bureau d'études privé

4 - de soumettre à la concertation des habitants, des associations locales et des autres personnes concernées dont les représentants de la profession agricole, les études relatives au projet de plan local d'urbanisme, selon les modalités suivantes :

- exposition publique à la mairie,
- réunion(s) publique(s),
- présentation du projet ou information sur le projet ou les études dans le bulletin municipal,
- permanences d'élus,
- dossiers d'études mis à la disposition du public aux jours et heures d'ouverture de la mairie au public,
- registre destiné à recueillir les observations des habitants aux jours et heures d'ouverture de la mairie au public,

Le bilan de la concertation sera présenté par le Maire au conseil municipal pour délibérer, ceci simultanément à la délibération arrêtant le projet d'élaboration du plan local d'urbanisme comme le permet l'article R123-18 du code de l'Urbanisme,

5 - de donner autorisation au maire pour signer tout contrat, avenant ou convention de prestation ou de service concernant l'élaboration du plan local d'urbanisme

6 - de solliciter de l'Etat et du Conseil Général une dotation pour compenser la charge financière de la commune correspondant à l'élaboration du plan local d'urbanisme

7 - d'inscrire au budget de l'exercice les crédits destinés au financement des dépenses afférentes

8 – de constituer une commission municipale d'urbanisme chargée de suivre les travaux d'élaboration du plan local d'urbanisme conformément à l'article L2121-21 du Code général des collectivités territoriales.

Conformément à l'article L 123-6 du code de l'urbanisme, la présente délibération sera notifiée à :

- M. le Préfet ;
- M. le Sous-Préfet de Compiègne
- M. le Président du Conseil Régional
- M. le Président du Conseil Général
- Mme le Président du S.E.P.O.A.S chargé du suivi du Schéma de Cohérence Territoriale
- M. le Président de la Communauté du Canton d'Attichy, compétent en matière de programme local de l'habitat
- M. le Président de la chambre de commerce et d'industrie
- M. le Président de la chambre d'agriculture
- M. le Président de la chambre des métiers

- M. les Maires des communes limitrophes
- M. le Président du Syndicat des Eaux de Cuise la Motte
- M. le Président de SE 60
- M. le Directeur de la DDT de l'Oise, SAT Compiègne

Conformément aux dispositions des articles R 123-24 et R 123-25 du code de l'urbanisme, la présente délibération fera l'objet d'un affichage en mairie durant un mois et d'une mention dans un journal diffusé dans le département.

QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le Maire remet aux membres du conseil municipal les invitations pour le repas du 13 avril 2014 offert par le CCAS où six artistes seront présents.

Monsieur le Maire fait part de l'invitation du 05 avril envoyée par la VGA Attichy pour l'inauguration du nouveau stade d'athlétisme. Ne pouvant être présent M. GREMONT Reynald le représentera.

Monsieur le Maire informe que Monsieur LOUBES Yves a reçu le représentant de EURODROP et que la commande du feu d'artifice pour le 13 juillet a été passée.

Il est nécessaire de prévoir la date du prochain conseil municipal pour le vote du Budget Primitif 2014. La date du lundi 14 avril 2014 à 20 h 30 est retenue.

Réunion de travail : 05 mai – 02 juin – 08 septembre – 08 septembre – 06 octobre
03 novembre – 01 décembre

Une invitation va être envoyée prochainement pour confirmer ces dates.

Monsieur le Maire rappelle la date du 25 mai 2014 pour les élections européennes. Le bureau de vote est ouvert de 8 h 00 à 20 h 00.

La constitution du bureau de vote sera établie lors de la réunion de conseil municipal du 14 avril.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour la séance est levée à 22 H 45